

ACCOMPAGNEMENT VAE : DAVA

Accompagnement VAE

DAVA de l'Académie de Toulouse
75 Rue Saint Roch
31400 TOULOUSE

Contact :

Jackie TANCOGNE
Tél. : 09 66 89 48 98
jackie.tancogne@ac-toulouse.fr

- Demande du livret 1 VAE
- Proposition d'accompagnement VAE avec un méthodologue (sur Toulouse ou à distance)
- Montage du dossier administratif et financier (accompagnement VAE et jury de certification)
- Réception des livrets 2
- Suivi du parcours du candidat pendant son accompagnement VAE
- Inscription et convocation au jury de certification

CERTIFICATEUR : GIP FCIP de Toulouse

Organisme certificateur :

GIP FCIP - CAFOC de l'Académie de Toulouse
75 rue Saint Roch
31400 TOULOUSE

Contact :

Chantal BURAIIS
Chef de projet
Tél. : 06 08 22 46 64
Chantal.burais@ac-toulouse.fr

- Etude de recevabilité du livret 1 VAE
- Notification de recevabilité au candidat
- Organisation des jurys de certification VAE
- **Communication des résultats de jury au candidat**
- **Envoi de la certification académique au récipiendaire**



Transformez votre expérience
professionnelle de

Sondeur en géotechnique

*Un métier
Une certification académique
de niveau IV*



*Un projet en partenariat
avec l'Union Syndicale Géotechnique*

La Validation des Acquis de l'Expérience : un droit individuel inscrit dans le code du travail et dans le code de l'éducation

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, ... en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle, [...] , enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles. »

(Article L.900-1 du Code du Travail)

Conditions :

L'article 32 de la loi « Travail » prévoit les évolutions suivantes :

- la durée de l'expérience exigée pour que la demande de VAE soit recevable, passe de 3 ans à **1 an (expérience en lien direct avec le métier visé par la certification)**
- les parties de certifications acquises le sont de façon définitive

La certification académique « sondeur en géotechnique » a été élaborée par le CAFOC de Toulouse, à la demande de l'USG et en partenariat avec les entreprises concernées par ce métier. Une demande d'inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) est en cours d'étude par la CNCP.

La certification académique « Sondeur en géotechnique » donne aux candidats validés :

- Une reconnaissance du métier
- Une qualification professionnelle
- L'accès possible à un niveau supérieur de formation

Vous souhaitez participer à la valorisation de votre métier, transformer votre expérience en diplôme, Alors engagez une démarche de VAE !

CERTIFICATION ACADEMIQUE SONDEUR Niveau IV

Le sondeur en géotechnique intervient dans le domaine du génie civil et du BTP, dans le cadre d'une **mission d'étude de sols** qui contribue à la **maîtrise des risques géotechniques d'un projet** de construction d'un bâti, d'un ouvrage d'art ou de génie civil, d'une infrastructure linéaire. Il prépare, organise et gère le chantier en respectant le dossier technique remis.

La mission « cœur de métier » d'un sondeur en géotechnique s'exerce à minima sur l'une des trois activités suivantes :

- Le prélèvement d'échantillons
- La réalisation d'essais
- La pose des équipements dans les sondages

Pendant le déroulement de la mission le sondeur en géotechnique a également un rôle de conducteur d'engins soumis au respect des règles de sécurité, il encadre et supervise un ou plusieurs aide-sondeurs. Il est garant de la validité des résultats, de la qualité des relevés et prélèvements effectués et du respect des obligations de sécurité et de sûreté, des biens et des personnes sur le chantier .

Les activités professionnelles du sondeur en géotechnique sont regroupées dans trois blocs de compétences :

- Bloc 1 : Gestion opérationnelle du chantier
- Bloc 2 : Réalisation de sondages en géotechnique
- Bloc 3 : Contribution à la démarche qualité et à la performance de l'organisation.

Pour obtenir la certification, il faut avoir été validé les trois blocs de compétences.

En cas de validation partielle, vous pouvez présenter les blocs restant à valider soit par le biais d'une formation, soit par un nouveau dossier de VAE.

Pour les Sondeurs exerçant depuis 1 an et +



Comment procéder ?

Livret 1 à retirer au DAVA de Toulouse
A compléter et à adresser à :
GIP-FCIP de Toulouse 75 rue Saint Roch 31400 TOULOUSE

Etude de recevabilité du livret 1 du candidat
par le GIP FCIP de Toulouse

Notification de recevabilité par le GIP FCIP de Toulouse
au candidat - Démarrage possible de la VAE

Accompagnement VAE proposé par le DAVA de Toulouse

- sur Toulouse
- ou à distance

Contactez le DAVA pour les modalités d'accompagnement, la proposition de parcours et le devis

Rédaction du livret 2 par le candidat

Descriptif d'activités
Accompagnement par un intervenant méthodologue VAE et un expert métier
Préparation au jury

Inscription au jury de certification auprès du GIO FCIP de Toulouse

Envoi du livret 2 en 3 exemplaires

JURY DE CERTIFICATION

Etude du livret 2 par les membres du jury
Entretien oral VAE avec le jury de certification